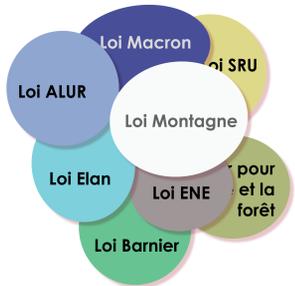


La phase de diagnostic, dont les principaux éléments seront présentés lors de la réunion publique du 24 septembre 2019, est l'étape qui permet de faire un **bilan des problématiques et enjeux de la commune**.

Ce diagnostic s'intéresse à une **multitude de thématiques différentes** : le contexte réglementaire, la démographie, l'habitat, l'économie (emplois, activités de façon générale, tourisme...), les caractéristiques du territoire, l'environnement et ses contraintes, le patrimoine paysager et architectural, le **bilan de l'ancien Plan Local d'Urbanisme**, les **«dents creuses»** du tissu urbain, la **consommation d'espaces sur les 10 dernières années**, la ressource



Des lois à respecter



Un **cadre réglementaire et légal fort** (loi Montagne, SCoT...) impliquant un certain nombre de contraintes à intégrer dans le PLU.

En effet, le PLU doit être compatible avec, notamment, le **SRADDET** (Scéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), les **SDAGE** (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le **SCoT de l'Aire Gapençaise** (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce dernier est le document directement au-dessus du PLU.

Il doit également prendre en compte le **SRCE** (Schéma Régional de Cohérence Écologique) de la région PACA et le **PCET** (Plan Climat-Air-Energie Territorial des Hautes-Alpes).

Contexte territorial et réglementaire



La commune de Tallard est située dans le département des **Hautes-Alpes** à la frontière du département des Alpes-de-Haute-Provence. Elle bénéficie d'une **position stratégique** à la confluence des axes routiers du département.

Situation de Tallard



Le territoire communal est situé à **606 mètres d'altitude** sur la zone la plus septentrionale des affluences du climat méditerranéen. Il s'étend sur une superficie totale de **1502 hectares** de part et d'autre des rives de la Durance.

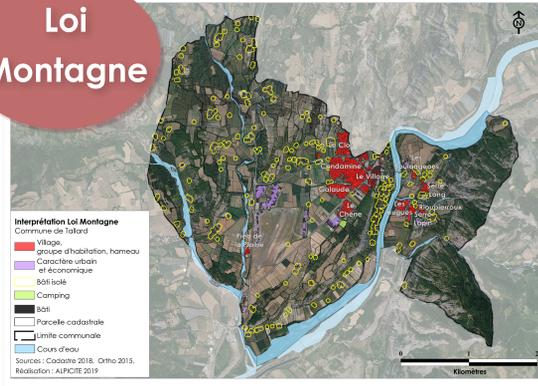
La commune bénéficie de l'influence de **Gap**, Préfecture du département, située à 15km au nord. Cette position dans la zone périurbaine de Gap, lui a permis de disposer d'une **expansion démographique importante depuis une trentaine d'années liée aux flux pendulaires**. Toutefois, la commune a su conserver un **caractère agricole et naturel important**.

CA Gap-Tallard Durance

L'EPCI CA Gap-Tallard-Durance portent la compétence obligatoire de l'aménagement de l'espace (dont le SCoT).

La commune de Tallard fait partie de la **Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** créée le 1er janvier 2017. Ce territoire situé au sud des Hautes Alpes compte **17 communes membres** (dont deux situées dans les Alpes-de-Haute-Provence) pour une population totale de 50 146 habitants en 2016.

Loi Montagne



La **loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985** reconnaît la spécificité des zones de montagne et des difficultés de

Méthodologie :
- Définition des hameaux et groupes d'habitations (groupe de 5 constructions à dominante d'habitation distantes de moins de 50 mètres les unes des autres) ;
- Définition des bâtiments isolés :
- Les parties naturelles des rives de plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 ha sont protégées sur une distance de 300 mètres à compter de la rive.

Loi Barnier

La loi Barnier est une loi relative au renforcement de la protection de l'environnement et l'amendement Dupont est une mesure qui vise à **mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes, afin d'éviter une multiplication anarchique de bâtiments sans qualité**.

SCoT de l'aire gapençaise

Le SCoT se traduit par des **schémas d'intentions à l'échelle du bassin de vie et par des objectifs stratégiques déclinés localement**. Il se compose de 3 documents :

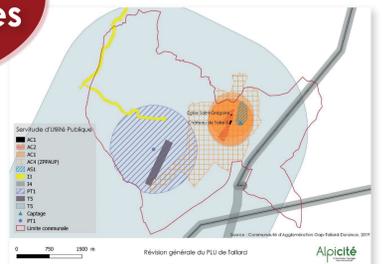
- Le **rapport de présentation** (diagnostic, état initial de l'environnement...);
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) (objectifs des politiques d'urbanisme) ;
- Le **Document d'Orientation et d'Objectifs** (DOO) (met en œuvre le PADD et définit les prescriptions réglementaires). Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. **Seul le DOO est un document opposable**. La compatibilité du PLU sera donc jugée sur la base des orientations qu'il comprend.

Régi par les **articles L.101-2 et suivants du code de l'urbanisme**, l'objet du schéma de cohérence territoriale (SCoT) est **l'aménagement du territoire et la planification territoriale à l'horizon d'une vingtaine d'années**. Il permet de **fédérer à travers un projet de territoire** plusieurs intercommunalités et communes hors intercommunalités appartenant à un même bassin de vie. Un bilan est effectué en général six ans après la mise en place du projet de SCoT.

Celui de l'aire Gapençaise couvre **soixante-dix-huit communes**, compte **80 000 habitants** et s'étend sur un **périmètre de 2100 km2**.

Les Servitudes d'Utilité Publiques

Les servitudes d'utilité publique sont en France des **servitudes administratives** qui doivent être **annexées au plan local d'urbanisme** conformément aux articles L. 151-43 et L. 161-1



Ces servitudes se répartissent en **4 catégories** :

- Servitudes de conservation du patrimoine,
- Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements,
- Servitudes relatives à la défense nationale,
- Servitudes liées à la salubrité et à la sécurité publique.

Des enjeux socio-économiques



Ce qu'il faut analyser :
- les **dynamiques démographiques**,
- le **parc de logements et l'habitat**,
- les **moteurs de l'économie locale**.

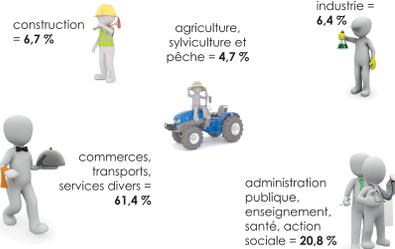
démographie

2051 habitants en 2015 selon l'INSEE. Une population en forte augmentation depuis 1999.

Une augmentation des habitants grâce à un **solde migratoire positif fort ces 2 dernières décennies..**

économie

- Une **concentration des établissements dans les commerces, transports et services divers** avec 61,4 % des établissements actifs ;
- Une part importante des administrations publiques, enseignement, santé et action sociale ;
- Une activité agricole, industrielle et de construction peu présente.



pop. active, formation...

• Une part d'actifs ayant un emploi de **64,3% en 2015**. Un taux de chômage de 12,2% en 2015.

• Le **nombre d'emplois dans la zone est supérieur au nombre d'actifs résidant dans la zone**.

• Une population présentant un niveau de formation inférieur à celui de la CA Gap-Tallard-Durance, du département et de la France. - 10 points pour les diplômés de l'enseignement supérieur à Tallard.

logements

Un **bon turn-over** des ménages dans la commune.

